

**Groupe de travail à composition non limitée
des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle
des mouvements transfrontières de déchets
dangereux et de leur élimination**

Dixième réunion

Nairobi, 30 mai - 2 juin 2016

Point 3 a) iii) de l'ordre du jour

**Questions relatives au programme de travail du Groupe
de travail à composition non limitée pour 2016–2017 :
questions stratégiques : Déclaration de Cartagena sur la
prévention, la minimisation et la récupération des déchets
dangereux et autres déchets**

**Projet de décision OEWG-10/[...] : Déclaration de Cartagena
sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets
dangereux et autres déchets**

Présenté par le groupe de contact sur les questions stratégiques

Le Groupe de travail à composition non limitée,

Ayant examiné les progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Cartagena sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets,

1. *Invite* la Conférence des Parties à examiner à sa treizième réunion les documents issus de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en particulier les résolutions sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, la consommation et la production durables, les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, et l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans la mesure où ils intéressent la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets;
2. *Rappelle* l'article 10 de la Convention de Bâle relatif à la coopération internationale;
3. *Rappelle également* le paragraphe 12 de la Déclaration de Cartagena, qui engage les Parties, les signataires et autres intéressés en mesure de le faire à faciliter le renforcement des capacités et le transfert de technologie pour la prévention et la minimisation des déchets dans les régions ayant besoin d'une telle assistance;
4. *Invite* les Parties et les autres parties prenantes à continuer d'entreprendre les activités prévues dans la feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Cartagena, et à tenir le Secrétariat informé des activités menées;
5. *Se félicite* des travaux entrepris par le groupe de travail d'experts sur la gestion écologiquement rationnelle en vue d'élaborer une ébauche d'orientations visant à aider les Parties à définir des stratégies efficaces afin de prévenir et de réduire au minimum la production de déchets dangereux et autres déchets ainsi que d'éliminer ces derniers¹;

¹ UNEP/CHW/OEWG.10/INF/5.

6. *Prie* le groupe de travail d'experts de continuer ses travaux d'élaboration du projet d'orientations visé au paragraphe 5 ci-dessus en se fondant sur l'ébauche révisée qui figure dans l'annexe de la présente décision, et de le mettre à disposition avant le 31 octobre 2016 pour que les Parties et autres intéressés formulent des observations;
7. *Invite* les Parties et autres intéressés à présenter au Secrétariat, le 15 décembre 2016 au plus tard, leurs observations sur le projet d'orientations visé au paragraphe 6 ci-dessus;
8. *Prie* le groupe de travail d'experts de revoir le projet d'orientations visé au paragraphe 6 ci-dessus à la lumière des observations reçues en application du paragraphe 7 ci-dessus, de sorte que la Conférence des Parties puisse l'examiner à sa treizième réunion.

Annexe de la décision OEWG-10/[...]

Ébauche d'orientations destinées à aider les Parties à élaborer des stratégies efficaces pour assurer la prévention et la minimisation de la production de déchets dangereux et d'autres déchets ainsi que leur élimination

Chapitre	Notes
1. Introduction	
1.1 Contexte conduisant à l'élaboration des orientations	Par exemple, objectifs de développement durable; résolutions adoptées sur le sujet à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement; initiative de l'Indonésie et de la Suisse pour améliorer l'efficacité de la Convention de Bâle; Déclaration de Cartagena sur la prévention, la minimisation et la récupération des déchets dangereux et autres déchets; buts et objectifs du Cadre stratégique
1.2 Objectifs en matière de prévention des déchets	Introduction générale sur les objectifs possibles. Les programmes ou mesures de prévention des déchets pourraient viser l'objectif global consistant à dissocier production de déchets et croissance économique. Parmi les autres objectifs pourraient figurer l'amélioration de l'utilisation rationnelle des matériaux et des ressources, la dissociation entre utilisation des ressources et la croissance économique, la prévention de l'utilisation des matières premières et l'instauration d'une économie circulaire. La prévention des déchets pourrait également viser la réduction des substances dangereuses au titre de ses objectifs globaux. La création d'emploi, la conception de nouveaux modèles économiques et le changement des comportements sont d'autres objectifs possibles.
1.3 Méthodes	Brève explication des méthodes possibles. Proposition : méthodes par secteur ou groupe cible et par flux de déchets. Autres solutions possibles : programmes ou mesures expressément consacrés à la prévention des déchets; mesures inscrites dans la législation sur les déchets ou les programmes de politiques en la matière. Méthodes fondées sur l'organisation et les partenariats.
1.4 Définitions ou terminologie	Prise en compte et consultation du manuel sur la prévention des déchets élaboré par le groupe de travail d'experts ² et, s'il y a lieu, du glossaire terminologique établi par le petit groupe de travail intersessions sur la clarté juridique ³ .

² UNEP/CHW/OEWG.10/INF/3.

³ UNEP/CHW/OEWG.10/INF/10.

Chapitre	Notes
1.5 Exposé des avantages que pourraient procurer la prévention et la minimisation des déchets	Notamment examen des avantages socioéconomiques et environnementaux et de leurs incidences sur : a) La protection de l'environnement; b) Les pratiques en matière de production rationnelle; c) Les retombées économiques; d) Le profil et les relations publiques; e) La qualité des produits et des services; f) La santé publique.

2. Planification de stratégies en vue de prévenir et de minimiser les déchets	
2.1 Préparation/pour commencer	Mise en place d'une base de connaissances et d'une équipe de projet
2.2 Évaluation de la situation	Évaluation initiale en exploitant toutes les données disponibles Recensement des lacunes et des besoins
2.3 Établissement de priorités	Phase préliminaire d'élaboration – par exemple, une stratégie visant à prévenir et à minimiser les déchets devrait-elle être autonome ou intégrée dans d'autres stratégies – et de détermination des objectifs
2.3 <i>bis</i> Identification des moyens de mise en œuvre	Ressources nécessaires; mécanismes de mobilisation des ressources
2.4 Élaboration d'une stratégie	Comment passer d'un premier projet à une décision sur la stratégie, y compris sur sa durée et sur le moment auquel il faut la mettre à jour
2.5 Mise en œuvre de la stratégie	Orientations générales pour la mise en œuvre de la stratégie
2.6 Processus de suivi	Indicateurs et évaluation – par exemple, principes pour des indicateurs efficaces, méthode de définition des indicateurs

3. Aperçu des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets	
3.1 Plan pour la présentation des pratiques et des exemples	<p>Cette section décrit les éléments des programmes ou mesures de prévention des déchets qui devraient être abordés dans chacune des sous-sections suivantes.</p> <p>Chaque cas devrait se pencher sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation des mesures ou programmes : juridiquement contraignants, volontaires, publics, initiatives privées, etc. Inclure : la législation y afférente s'il y a lieu. - Durée : indéfinie, liée à d'autres processus de planification des politiques, durée définie, etc. - Flux de déchets concernés, en cas de méthode par secteur ou groupe cible; et précision du ou des secteur(s) ou groupe(s) cible(s) visé(s) - Objectifs : des objectifs ont-ils été fixés ? Sont-ils quantitatifs ? Qualitatifs ? Les deux ? - Parties prenantes intéressées et nature de leur participation - Moyens de mise en œuvre - Aspects liés au renforcement des capacités, au développement des compétences et à l'assistance technique - Résolution des difficultés (participation de différents ministères liés au développement socioéconomique et à la qualité de l'environnement), mesures incitatives - Indicateurs de performance - Suivi de la mise en œuvre et de la performance - Évaluation - Informations disponibles (rapports, documents de politique générale, etc., y compris liens vers les documents en ligne)
3.2 Méthode par secteur ou par groupe cible : bonnes pratiques	
3.2.1 ...	
3.2.2 ...	
3.2.3 ...	
3.3 Méthode par flux de déchets : bonnes pratiques	
3.3.1 Flux de déchets 1	
3.3.1.1 Bonne pratique 1	
3.3.1.2 Bonne pratique 2	
3.3.1.3 ...	
3.3.2 Flux de déchets 2	
3.3.2.1 Bonne pratique 1	
3.3.2.2 Bonne pratique 2	

3.3.2.3 ...	
3.3.3 Flux de déchets 3	
3.3.3.1 ...1	
4. Autres références	Liste de documents stratégiques et de documents de référence, tels que Rio+20, les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et les décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les documents régionaux pertinents, le cadre pour une consommation et une production durables, le Programme de développement durable des Nations Unies et ses objectifs et cibles de développement durable, des exemples de stratégies de prévention et de minimisation des déchets
